Actions d'éducation et de formation dans les PVD

1994/2135(COS) - 26/09/1994 - Document de base non législatif

-OBJECTIF: Dans le présent document, la Commission : .fait un rapide bilan des systèmes d'éducation et de formation dans les pays en voie de développement; .montre le rôle que l'éducation joue dans le développement humain; .met l'accent, en conformité avec les principes adoptés au niveau international, sur la priorité absolue à l'éducation de base, sur l'utilité d'un engagement à long terme pour l'appui aux systèmes d'éducation dans les PVD et sur la nécessité d'appuyer la programmation, la gestion et la réforme de ces systèmes. -CONTENU : Selon ce document, les stratégies d'appui à l'éducation et à la formation dans les PVD ne peuvent qu'être spécifiques à chaque pays et la coopération au développement ne peut y contribuer que par une approche différenciée, pays par pays. La communication énumère ainsi les principes et les priorités qui doivent guider et constituer les points de référence de cette coopération : . amélioration de la "qualité" de l'éducation autant que de la "quantité"; .accroître la fourniture d'une formation professionnelle liée à l'emploi; .améliorer les chances d'éducation pour les groupes défavorisés. Les domaines cibles d'intervention sont l'éducation de base, l'éducation secondaire et post-secondaire et la formation des professeurs ainsi que les formations professionnelles et techniques et universitaires. La Commission insiste également sur les échanges d'informations pays par pays, basée sur la complémentarité entre la Communauté et les Etats membres. Elle suggère la réunion régulière d'experts et la préparation de rapports annuels sur l'avancement de cette coordination ainsi qu'une concertation accrue avec les autres bailleurs de fonds importants de l'éducation et de la formation dans les pays en développement.